



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Emir Kir, *Bourgmestre-Président* ;  
 Mohamed Azzouzi, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, *Échevin(e)s* ;  
 Patrick Neve, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Eric Jassin, *Échevin(e)* ;  
 Luc Frémal, *Président du CPAS*.

**Séance du 13.02.18**

---

**#Objet : Lycée Guy Cudell, marché pour la réparation de l'ascenseur ; Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.#**

---

Le Collège,

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988, notamment les articles 234 §3 et 236 relatifs aux compétences du collège des bourgmestre et échevins et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 92 (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 30.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant que le Département des Travaux Publics a établi une description technique N° 2018/3393 pour le marché "Lycée Guy Cudell, marché pour la réparation de l'ascenseur" ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 10.890,00 € (21% TVA comprise) ;

Considérant qu'il est proposé de conclure le marché par la procédure des marchés publics de faible montant ;

Considérant qu'il est proposé de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre des marchés publics de faible montant :

- TEM-Technilift sa, rue de Fierlant 112 à 1190 Bruxelles (Forest);

- Els ascenseurs sa, rue de Termonde 23 à 1083 Bruxelles;

- Ascenseurs Charles, rue Van Volxem 174, 1190 à Bruxelles ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit article 7310-724-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2018;

Considérant que le crédit sera approuvé dès l'approbation du budget par la Tutelle;

Considérant que ce crédit sera financé par emprunt.

Décide :

- d'approuver la description technique N° 2018/3393 et le montant estimé du marché "Lycée Guy Cudell, marché pour la réparation de l'ascenseur", établis par le Département des Travaux Publics. Le montant estimé s'élève à 10.890,00 € (21% TVA comprise) ;
- de conclure le marché selon la procédure des marchés publics de faible montant ;
- d'informer le conseil communal de la présente décision ;
- de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la facture acceptée (marchés publics de faible montant) :
  - TEM-Technilift sa, rue de Fierlant 112 à 1190 Bruxelles (Forest);
  - Els ascenseurs sa, rue de Termonde 23 à 1083 Bruxelles;
  - Ascenseurs Charles, rue Van Volxem 174, 1190 à Bruxelles ;
- de financer cette dépense par le crédit inscrit article 7310-724-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2018.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Patrick Neve

Le Bourgmestre-Président,  
(s) Emir Kir

POUR EXTRAIT CONFORME  
Saint-Josse-ten-Noode, le 13 février 2018

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Le Collège des  
Bourgmestre et Echevins,  
L'Echevin(e) délégué(e),

Patrick Neve

Philippe Boïketé